

La lettre du **Sénateur** des Hauts-de-Seine

Philippe **Kaltenbach**



DES RÉFORMES PROGRESSISTES

ÉDITO

Depuis quatre ans le gouvernement a choisi de réformer notre pays pour l'adapter aux nouveaux défis en matière d'emploi, d'environnement, de sécurité, de politiques sociales... Ces réformes ont préservé notre modèle social et sont conformes au projet progressiste du Président de la République.

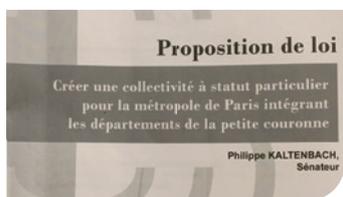
Le rôle du parlement est d'accompagner ces changements. C'est ce que j'ai fait en m'impliquant sur le droit des étrangers, sur l'accueil des réfugiés ou encore sur le budget affecté à notre sécurité, pour laquelle, d'ici 2017, au total, 9 000 postes supplémentaires sont créés.

J'ai également déposé une proposition de Loi pour rendre plus efficace, plus simple et plus économe la Métropole du Grand Paris en supprimant les départements.

Enfin, fidèle à mes engagements, je reste présent sur le terrain, dans les Hauts-de-Seine, à l'écoute des élus, des habitants et des associations afin de relayer leurs attentes. Vous pouvez continuer à compter sur moi. Bonne lecture. ●



PAGE 2 Droit des étrangers



PAGE 3 Intégrer les départements de la petite couronne au sein de la Métropole de Paris



PAGE 4 La Réforme constitutionnelle



PAGE 5 Actualités du Groupe d'Amitié France-Arménie



Droit des étrangers : une LOI ÉQUILBRÉE et PRAGMATIQUE

Philippe Kaltenbach a été désigné chef de file pour le groupe socialiste sur le projet de loi relatif au droit des étrangers, axé sur l'accueil, l'attractivité et la lutte contre l'immigration clandestine.



Le gouvernement avait fait le choix d'un texte équilibré. La majorité de droite au Sénat, a tenté de le détricoter et de le dénaturer, en stigmatisant les étrangers. En vain. C'est un texte pragmatique qui a été promulgué le 8 mars dernier. Cette loi permet à toute personne étrangère arrivant sur le territoire d'être considérée avec dignité. Philippe Kaltenbach se réjouit que plusieurs de ses amendements aient été adoptés dans la version finale du texte, comme la limitation des cas de placement en rétention d'un étranger accompagné d'un mineur ou encore l'accès des associations humanitaires et de défense des droits des étrangers dans les zones d'attente. Il regrette néanmoins que celui sur l'interdiction des tests osseux sur les mineurs ait été rejeté. ●

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉTRANGERS

- Généralisation du titre de séjour pluriannuel de 4 ans pour les étrangers installés en France depuis plus d'un an.
- Renforcement de l'apprentissage de la langue.
- Possibilité pour les étudiants étrangers titulaires d'un master de chercher un travail pendant un an, sans que leur soit opposée la situation de l'emploi.
- Séjour facilité pour les étrangers les plus qualifiés qui souhaitent s'installer en France grâce à la création d'un nouveau titre de séjour : le « passeport talents ».

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE L'IMMIGRATION

- Mise en œuvre de nouveaux outils dans la lutte contre la fraude.
- Nouvelles garanties pour le respect des droits fondamentaux, avec par exemple, la priorité à l'assignation à résidence, afin que le placement en rétention ne soit conditionné que par l'absence de garanties de représentation.

Crise des réfugiés : déplacement à Lesbos



Avec le sénateur Jean Noël Buffet et les équipes de Frontex, sur le « hotspot » de Lesbos

► En tant que membre de la Commission des lois au Sénat, le Sénateur Kaltenbach a effectué du 11 au 13 février dernier, avec 8 autres sénateurs, une mission en Grèce, à Athènes et à Lesbos, sur la question de l'accueil des réfugiés. Le principal objectif de cette mission était de rendre compte de la situation et des difficultés rencontrées dans

l'accueil des réfugiés en Grèce. Depuis, la situation a évolué et les demandes sont traitées directement depuis la Turquie. Cela n'empêche pas que la France doit maintenir ses engagements en matière d'accueil des réfugiés sur son territoire et que cet effort doit être partagé par tous les pays européens.

Réfugiés : un accord entre la Turquie et l'UE qui pose question

► Philippe Kaltenbach a été désigné membre de la mission d'information sur l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie sur les réfugiés, créée le 2 avril 2016. Cette mission a pour but de veiller aux conditions d'accueil des réfugiés en Turquie. Elle doit également s'assurer du respect des 72 conditions demandées par l'UE (sécurité des documents d'identité, respect des droits fondamentaux...). Il est clair aujourd'hui que cela n'est pas le cas et nous devons donc être extrêmement vigilants.

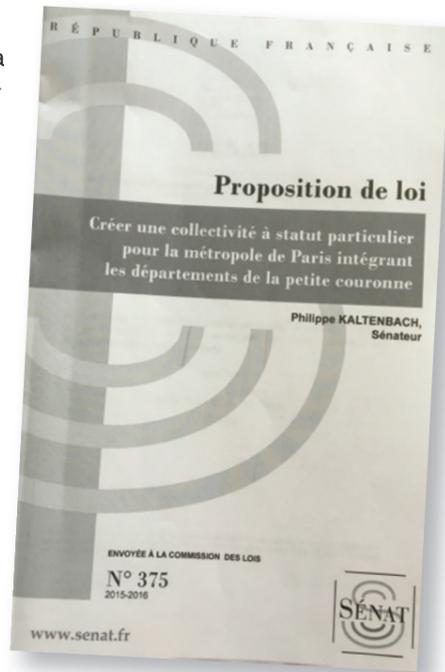
FUSIONNER LA Métropole DU GRAND PARIS ET LES départements DE LA PETITE COURONNE

Le 5 février 2016, Philippe Kaltenbach a déposé une proposition de loi qui vise à fusionner les départements de la petite couronne et la Métropole du Grand Paris pour créer : « la Métropole de Paris ».

Créée le 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris ambitionne « d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national. » (paragraphe 4 et 5 de l'article L.5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

SUPPRIMER L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

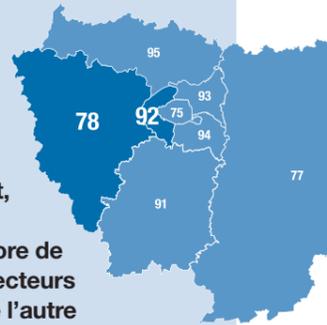
La Métropole du Grand Paris, toutefois, voit cohabiter 5 échelons de décision sur son territoire : communes, établissements publics territoriaux (EPT), départements, métropole, région. Dans le but de supprimer un échelon afin d'assurer une gestion plus efficace et de parachever la réforme de la Métropole du Grand Paris, le Sénateur Kaltenbach a déposé une proposition de loi qui entend supprimer l'échelon départemental. Sur le modèle de la métropole de Lyon, cette proposition de loi vise à intégrer, à l'horizon 2021, les départements avec la Métropole du Grand Paris afin de créer une nouvelle collectivité territoriale à statut particulier dénommée « Métropole de Paris ». Cette proposition de loi vise à simplifier et rendre plus efficace la gou-



vernance de la Métropole. Elle répond également au projet de fusion des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine orchestré par MM. Bédier et Devedjian dont l'objet avoué est uniquement d'entraver la mise en place de la Métropole du Grand Paris. Pour Philippe Kaltenbach la suppression des départements est de bon sens. Elle permettra des économies et une gouvernance efficace et lisible pour nos concitoyens comme dans les autres grandes métropoles mondiales. ●

FUSION DES DÉPARTEMENTS 78-92 : UN PROJET ABERRANT

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont le projet aberrant de fusionner. Pourtant ils ont peu de choses en commun. Nous avons d'un côté un département, le 78, qui compte encore de nombreux secteurs ruraux, et de l'autre le 92, un département totalement urbanisé et tourné vers Paris. L'objectif est clair : faire obstacle à la mise en place de la Métropole du Grand Paris. Les deux présidents des conseils départementaux veulent conserver leurs pouvoirs et n'agissent que dans une logique politicienne, en ne tenant pas compte de la vie quotidienne des habitants. De plus, ce projet est réalisé en l'absence totale de concertation avec les élus et la population. Aussi, Philippe Kaltenbach, s'y oppose fermement et a déposé une proposition de loi pour que le 92 soit complètement intégré à la Métropole.





RÉFORME CONSTITUTIONNELLE : oui à l'Etat d'urgence, NON À LA DÉCHÉANCE

Philippe Kaltenbach est intervenu en séance publique pour défendre son amendement visant à supprimer l'article 2 du projet de loi constitutionnelle Protection de la Nation, sur la déchéance de nationalité.

Le Sénateur avait voté sans état d'âme l'article 1, concernant l'état d'urgence, car il donnait un fondement incontestable aux mesures de polices administratives et encadrerait sa déclaration et son déroulement. Concernant l'article 2 sur la déchéance de la nationalité, Philippe Kaltenbach s'y est opposé, car il était sans fondement juridique et surtout divisait et stigmatisait. Si le principe même de la déchéance est critiquable au regard du principe d'égalité entre les citoyens qui n'ont que la nationalité française et les binationaux, il apparaît en tout état de cause qu'un tel dispositif relève du domaine de la loi (l'article 34 de la Constitution est limpide sur le sujet) et non pas de la Constitution. Il aurait été, dès lors, plus judicieux de modifier l'article 25 du code Civil qui prévoit déjà la déchéance de nationalité mais seulement pour les personnes ayant acquis la nationalité française. En visant « tous les Français » ce nouvel article 25 du Code Civil aurait eu pour avantage de ne pas stigmatiser les binationaux. Philippe Kaltenbach se félicite que le projet d'inscrire la déchéance de nationalité dans notre Constitution ait été finalement abandonné. ●



Bilan de la session 2015/2016

Les principaux textes du gouvernement définitivement adoptés par le Parlement :

- Loi de modernisation de notre système de santé
- Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Loi créant de nouveaux droits pour les personnes malades en fin de vie
- Loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées

Les principaux textes du gouvernement encore en discussion au Parlement :

- Projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine
- Projet de loi pour une République numérique
- Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

GÉNOCIDÉ ARMÉNIEN : cérémonies DU 24 AVRIL EN TURQUIE

Invité cette année par le mouvement antiraciste européen, le Président Kaltenbach s'est rendu à Istanbul le 24 avril, pour honorer la mémoire des victimes et soutenir celles et ceux qui militent pour la reconnaissance du génocide.

Devant la Gare Haydarpasa



Avec Garo Paylan et Selina Dogan, députés turcs d'origine arménienne engagés pour la reconnaissance du génocide

A cette occasion, Philippe Kaltenbach a rencontré des membres de la communauté arménienne de Turquie. Il a aussi pu échanger avec des militants des droits de l'homme, des journalistes et des intellectuels engagés pour la reconnaissance du génocide. Un rassemblement a également été organisé devant la gare Haydarpasa, à partir de laquelle des intellectuels arméniens arrêtés le 24 avril 1915 furent déportés. Le Sénateur Kaltenbach s'est également rendu au cimetière arménien de Sisli pour

honorer la mémoire de Sevag Sahi Balıkcı, assassiné le 24 avril 2011, parce qu'arménien. Il a participé au cours de ce déplacement au rassemblement place Tunel pour les commémorations du génocide. La cause arménienne a beaucoup progressé ces dernières années. Le combat mené dans de nombreux pays a porté ses fruits. Néanmoins, le plus difficile reste à venir : faire reconnaître le génocide par la Turquie. Pour cela, il faut maintenir la pression internationale, mais également soutenir ceux qui en Turquie mènent le combat. ●

RETOUR SUR LE DÎNER DU CCAF

Comme chaque année, Philippe Kaltenbach, Président du Groupe d'Amitié France-Arménie au Sénat, a pris part au dîner organisé par le Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France. Devenu une tradition, le dîner du CCAF a réuni une nouvelle fois des centaines de personnalités de tous horizons. Le Président de la République était également présent pour cette soirée. Il a annoncé avoir relancé la réflexion sur une loi qui punirait la négation du génocide arménien, en confiant une mission à l'ancien président de la Cour européenne des droits de l'Homme.



Avec Mourad Papazian et Ara Toranian, co-présidents du CCAF

En séance



Encadrer les tarifs de la restauration scolaire

Devant l'explosion des tarifs observée dans certaines communes, (10% à Agen, 15% à Nancy, de 17 à 50% à La Rochelle, et jusqu'à 40% à Fontenay-aux-Roses et à Clamart où le prix par repas atteint 7,77€), le Sénateur Kaltenbach a interpellé le gouvernement par un amendement déposé dans le cadre d'une proposition de loi sur l'accès à la restauration scolaire et par une question écrite. Le ministère des Collectivités territoriales s'est engagé à « travailler sur la question » pour encadrer les augmentations (ce qui était le cas jusqu'en 2006).

Budget police et gendarmerie : renforcer la sécurité des Français

Dans le cadre du débat sur le budget 2016 consacré à la sécurité, Philippe Kaltenbach a rappelé au nom du groupe socialiste, le professionnalisme rare dont ont fait preuve police et gendarmerie, lors des attaques terroristes qui ont dramatiquement marqué le début puis la fin de cette année 2015. A ce titre, le Budget 2016 prend pleinement en considération leurs besoins et leurs moyens pour la sécurité de nos concitoyens. Il est ainsi prévu la création de plus de 3 000 postes, accompagnée d'un appui des moyens logistiques d'un montant total de 220 millions d'euros. Au total, d'ici 2017, la majorité aura permis le renfort de plus de 9 000 postes pour la sécurité des Français.

Situation au Haut-Karabagh



Dans la nuit du 1^{er} au 2 avril derniers, l'Azerbaïdjan a violé le cessez-le-feu instauré en 1994 avec l'Arménie dans la région du Karabagh. Au total, il y aurait une centaine de victimes. Suite à ces affrontements, à l'initiative de Philippe Kaltenbach, les sénateurs membres du groupe d'amitié France-Arménie ont signé une déclaration de soutien commune. Les sénateurs ont appelé à un cessez-le-feu immédiat et ont demandé que le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies soit saisi dans les plus brefs délais pour éviter toute escalade militaire mais aussi pour mettre en place une commission d'enquête internationale.



Avec Vigen Tchitetchian, ambassadeur d'Arménie en France

RENCONTRE AVEC L'AMBASSADEUR D'ARMÉNIE

Dans le cadre du groupe d'amitié France Arménie, Philippe Kaltenbach a rencontré l'ambassadeur d'Arménie lors d'un petit-déjeuner, le 27 avril dernier. Ce fut l'occasion d'aborder les sujets d'actualité, notamment la crise au Haut-Karabagh.



L'ACTION DU SÉNATEUR DANS LES Hauts-DE-Seine

Nanterre

► Commémorations du 19 mars 1962, à la mémoire des 494 aloséquanais morts en Algérie.



Gennevilliers ► Déplacement avec François Hollande sur le thème de l'industrie, au siège de l'entreprise Thales.



Asnières-sur-Seine ► Visite de Première Urgence Internationale qui a bénéficié du dispositif « Embauche PME ».



Suresnes

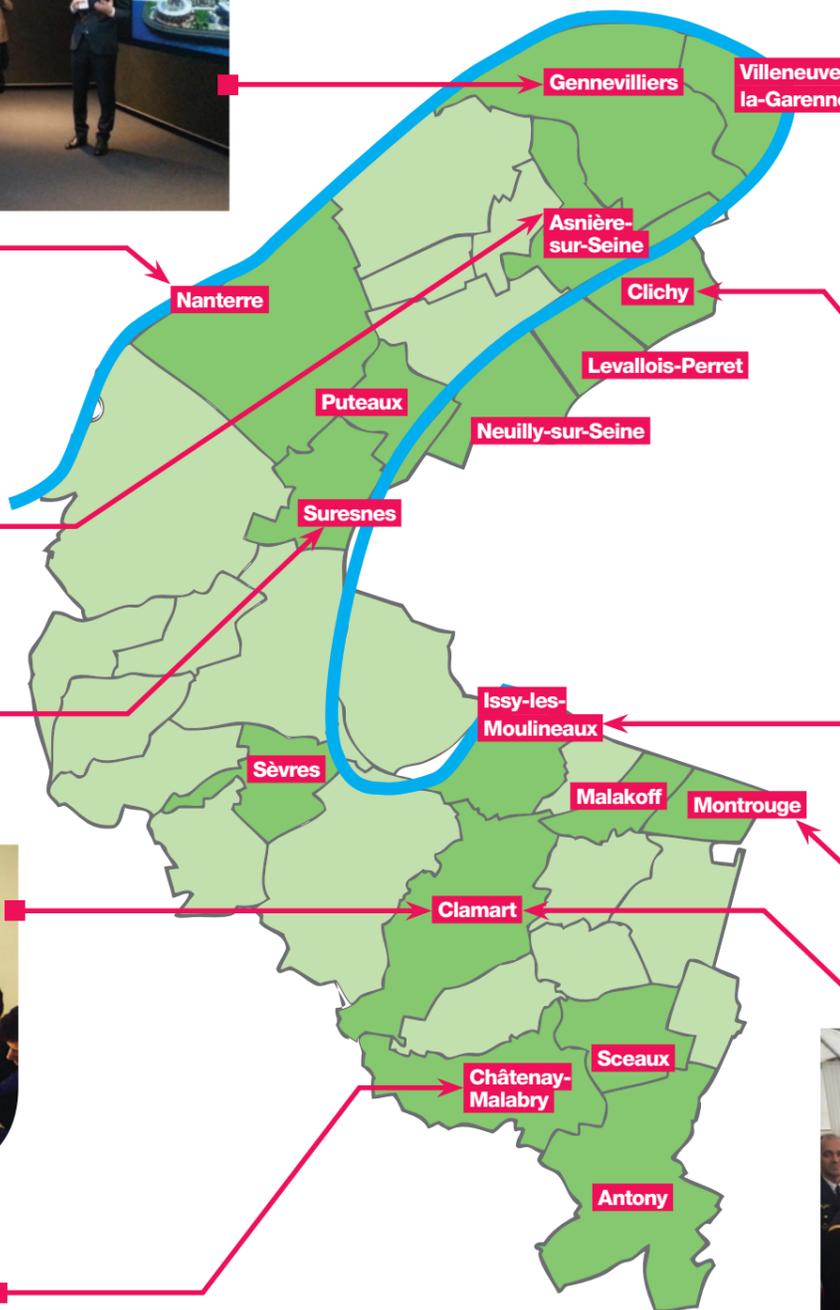
► Soutien aux employés du Groupe Servier menacés de licenciements, avec Xavier Iacovelli, Conseiller municipal de Suresnes, Joachim Timoeto, Conseiller départemental du 92, et Nadège Azzaz, Conseillère régionale d'Ile-de-France.



Clamart ► Rencontre avec le cabinet de la Ministre du logement, avec des habitants des 3F mobilisés contre la destruction de 700 logements sociaux.



Chatenay-Malabry ► Validation du tramway T10 pour lequel Philippe Kaltenbach s'était mobilisé, avec un regret concernant le choix de l'implantation du site de remisage sur une parcelle boisée.



Antony, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Sceaux, Sèvres, Villeneuve-la-Garenne ► Intervention contre la fermeture des centres des Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Clichy ► Avec Jean-Marc Todeschini, pour l'inauguration de la devise républicaine sur le fronton du Collège Jean Macé à Clichy.



Issy-les-Moulineaux

► Mobilisation contre le transfert de la filière professionnelle du lycée Ionesco.



Montrouge ► Avec Jean-Vincent Placé, Secrétaire d'État en charge de la Réforme de l'État et de la simplification, pour la remise des labels des villes et villages internet.



Clamart ► Avec Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État en charge des anciens combattants, pour la pose de la première pierre du centre de traitement des grands brûlés de l'Hôpital Percy.

Déplacement en Normandie de la Commission des lois, sur la réforme territoriale

Avec la Préfète de Seine-Maritime et de la nouvelle région Normandie



► Les 24 et 25 mars derniers, Philippe Kaltenbach a effectué, en tant que membre de la commission des Lois du Sénat, un déplacement en Normandie, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale. Cette mission a permis d'évaluer ses conséquences, en recueillant des éléments concrets sur la fusion des anciennes régions Haute-Normandie et Basse-Normandie.

Groupe d'Amitié France – Asie Centrale : conférence sur le Kirghizistan



► En tant que Président délégué pour le Kirghizistan, Philippe Kaltenbach a organisé au Sénat, le 14 décembre dernier, une rencontre sur le thème « *Le Kirghizistan, carrefour des civilisations au cœur de l'actualité mondiale* ».

RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Education : 3000€ ont été attribués à la « Maison des Lycéens du Lycée Monod de Clamart » ainsi que 2500€ à « L'Association Pour le Couple et l'Enfant du 92 » (APCE92). Enfin, 5000€ à « Ni putes ni soumises », pour des interventions dans des collèges.

Action sociale : 3000€ ont été attribués à l'Association « Colombiens Solidaires et Citoyens », qui accompagne et aide les réfugiés, ainsi que 5000€ à « Entraide Asnières-Bois-Colombes », association qui accueille les personnes en situation précaire. 5000€ ont également été attribués à la « Confédération Nationale du Logement », tout comme à l'association « FASTI », d'Issy-les-Moulineaux, pour son action de solidarité à l'égard des personnes immigrées.

Culture : 2500€ ont été attribués à « Epsilon », association qui permet aux jeunes de créer des projets, ainsi que 5000€ à « L'Echelle de la Soie », pour des ateliers de création artistique dans les quartiers populaires. 2500€ ont été attribués à « 100 raisons apparentes » pour son action en faveur du soutien à la création artistique à Boulogne-Billancourt.

Coopération internationale : 15000€ ont été attribués au « Fonds arménien de France », pour équiper le laboratoire médical de l'orphelinat de Gumri en Arménie, ainsi que 2500€ à « L'Ecole des Sables », pour la scolarisation des enfants Touaregs au Niger.

Sport : 2000€ ont été attribués au « CSMC Gym » de Clamart ainsi que 2000€ au « CCR 92 ».

Santé : 5000€ ont été attribués à « AIDES », pour son action de prévention sur le SIDA.

Mémoire : 15000€ ont été attribués au « CCAF : Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France ».

Sécurité civile : 15000€ ont été attribués à « Protection civile 92 », pour des formations aux gestes de premiers secours.

Emploi : 5000€ ont été attribués à « Ecoute chômage 92 » à Montrouge, pour son action en faveur de l'emploi.

Collectivités territoriales : 40000€ ont été attribués à la Ville de Malakoff pour rendre la bibliothèque universitaire plus accessible.

CONTACT

Le Sénateur à votre écoute

Afin d'apporter son concours au travail des élus sur le terrain ou de soutenir une initiative citoyenne, il peut :

- Déposer une proposition de loi ou un amendement sur un texte législatif.
- Adresser une question écrite (publiée au JO) à un membre du Gouvernement.
- Poser une question orale à un membre du Gouvernement.

Il a aussi l'opportunité de :

- Parrainer des visites du Sénat.
- Vous procurer une invitation pour assister à une séance publique.



Pour toutes vos démarches, ses collaborateurs sont à votre disposition :

- Alicia Botti est en charge de la communication
- Alexandre Fonty est en charge du travail parlementaire

Pour les joindre : 01 42 34 27 84 ou philippe.kaltenbach.senat@gmail.com



► Dans le cadre des visites du Palais qu'il peut parrainer, le sénateur a reçu l'Association Relais-Parents-Enfants (ARPE).

RETROUVEZ PHILIPPE KALTENBACH SUR SON BLOG

www.philippe.kaltenbach.com

<http://www.facebook.com/philippe.kaltenbach>

https://twitter.com/#!/P_Kaltenbach